

Editorial

Anticiper sur les changements

Trait caractéristique de la passionnante interview que nous a accordée le professeur Guy Keutgen, administrateur-secrétaire général de la F.E.B. et membre du Conseil supérieur des Professions économiques : elle pose comme principe, à très bon droit, que la nécessité d'anticiper sur les évolutions futures constitue le message le plus important à destination de nos membres. L'Institut a toujours insisté sur le fait que nous devons nous focaliser sur les changements économiques et sociaux, de manière à agir avec prévoyance. Dans un environnement économique qui change vite, nous devons en effet, en tant que conseillers privilégiés, apprendre aux entreprises à oeuvrer sans omettre les scénarios de l'avenir. Une telle approche force la direction de l'entreprise à l'observation, à la réflexion à moyen et à long terme, et donc à prendre de meilleures décisions. L'essentiel ne se révèle qu'avec le temps.

D'une récente enquête menée auprès d'importants curateurs, il ressort que la combinaison d'une mauvaise gestion et d'un capital insuffisant est la cause principale d'un grand nombre d'échecs. On a constaté que, dans 63 pour cent des cas, la faillite était inévitable. Dans les autres cas, il est arrivé que le conseil du professionnel se heurtât à l'impéritie et à une gestion médiocre. Selon les curateurs, l'ignorance prédominait dans les entreprises faillies, qu'elle portât sur les questions administratives ou financières et budgétaires. Souvent, le chiffre d'affaires primait, tandis que la rentabilité était perdue de vue. Les curateurs estiment aussi qu'un concordat judiciaire ne fait souvent que retarder la faillite, la demande étant introduite trop tardivement. La conviction du Conseil de l'Institut en est renforcée : il convient d'examiner par le menu dans quelle mesure les experts-comptables et les conseils fiscaux peuvent être plus étroitement associés au fonctionnement du conseil d'administration. Sur ce plan, le Conseil a créé un groupe de travail, qui se retrouvera bientôt autour d'une table avec les organisations d'entreprises.

Il est clair que nous devons anticiper et embrayer sur les mutations radicales que subissent les entreprises et tout ce qui les caractérise, sur les fluctuations des marchés finan-



Johan De Leenheer
Président

Je souscris dès lors tout à fait à l'avis du professeur Guy Keutgen, pour qui nous devons continuer à porter un intérêt soutenu aussi bien à la formation de base de nos membres qu'à notre formation permanente. Celle-ci doit atteindre le niveau optimal. C'est seulement dans ces circonstances que nous pourrions continuer à satisfaire les attentes sociales, qui vont croissant. Dans les relations sociales, experts-comptables et conseils fiscaux sont des personnes de confiance. Une confiance ainsi investie fait naître de grands espoirs dans la société, et à juste titre.

“Dans les relations sociales, experts-comptables et conseils fiscaux sont des personnes de confiance”

ciers, les changements dans les technologies de l'information, les relations de travail, les réglementations et les techniques d'établissement des rapports. Notre mission sociale consiste à accompagner les entreprises dans tous ces domaines.

Experts-comptables et conseils fiscaux sont les forces motrices de la vie d'entreprise. Leur approche fondée sur l'anticipation est donc d'un intérêt crucial. C'est cela aussi, le corporate governance. ¶